

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBARATIONS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 001-2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame LACROIX Marie-Paule, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire sortant, Hélène THEVENIN.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Date d'affichage : 23 mars 2026

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, ANGININ Thierry, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, HUNKELER Sandrine, De KERLEAU Sébastien, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SADOT Gaëlle, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie

**ABSENT excusé** : LAVRUT Arnaud

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. LAVRUT Arnaud	A	Mme VALENTE Nathalie

Madame BARRET-PAQUES Béatrice a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

### OBJET : ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE CHOISEY

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.  
Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Madame THEVENIN Hélène est seule candidate à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité Absolue : 8

A obtenu :  
**Madame THEVENIN Hélène : 15 voix – Quinze voix**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin qui, comptabilise :

- 15 suffrages exprimés pour Madame THEVENIN Hélène, qui a donc obtenu la majorité absolue,

- **PROCLAME** Madame THEVENIN Hélène, Maire de la commune de CHOISEY et la déclare installée dans ses fonctions.
- **AUTORISE** Madame THEVENIN Hélène, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.***



Le Maire,

Hélène THEVENIN